

Département des Hautes-Alpes

COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE

05300 BARRET SUR MEOUGE

Tél : 04.92.65.10.93

Email : mairie.barretsurmeouge@wanadoo.fr**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-02**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Philippe PEYRE, à la Mairie de Barret sur Méouge.

Membres présents : Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Yolande MADIOT, Virginie ANDRASI, Pierre GABRIEL, Jean BUSCH, Mikael MAES

Membres absents excusé : Norine JONAS qui a donné procuration à Philippe PEYRE, François STEENHOUT qui a donné procuration mandat à Yolande MADIOT

Membres absents non excusé : Julie ATGER

Membres en exercice : 10

Date de la convocation : 19 Janvier 2023

Secrétaire de séance : Annick ARMAND

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

OBJET : CONTRAT DE TRAVAIL POUR LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail de Mlle Alexia DEL ROSARIO Bibliothécaire, Directrice d'Etablissement ne bénéficie plus de la subvention versée jusqu'à présent.

La Mairie d'Eourres s'est entretenue avec la DRAC et la CAF afin de trouver une solution pour le maintien de la médiathèque. Après consultation de différentes instances, la DDT a une enveloppe qui prend en charge 50% du salaire d'Alexia Del Rosario pendant 3 ans.

De son côté, la CAF peut aider au niveau des animations pour 20% en 2023. Pour l'année 2023, entre 65 et 70% du salaire de notre bibliothécaire est assuré.

Considérant la demande de Mlle DEL ROSARIO, pour que son poste soit passé en CDI

Considérant l'avis du Centre de Gestion indiquant que l'ancienneté dans ces fonctions de Mme DEL ROSARIO est insuffisante pour répondre à sa demande (4 ans au lieu des 6 en CDD nécessaires pour cette évolution).

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

Ne peut accepter la demande de Mlle DEL ROSARIO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Philippe PEYRE

